

Diplôme d'Université Gynécologie médicale pour les sages-femmes

Niveau de diplôme
Bac +5

Durée
1 an

Composante
Santé

Présentation

Le D.U. Gynécologie médicale pour les sages-femmes sera suspendu à la rentrée 2026.

Acquérir des bonnes pratiques professionnelles sur l'examen gynécologique, les principales pathologies gynécologiques et les méthodes contraceptives.

Cette formation comprend 34 heures de cours et 36 heures de stage pratique.

Objectifs

Former des sages-femmes déjà engagées dans une activité professionnelle à leurs nouvelles compétences en gynécologie médicale dans le domaine du suivi gynécologique de dépistage

et de prévention, ainsi que des consultations de contraception.

Acquérir des connaissances théoriques et recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur l'examen gynécologique, les principales pathologies gynécologiques que l'on peut dépister chez les femmes en âge de procréer, et les méthodes contraceptives.

Les + de la formation

Formation d'excellence reconnue par les professionnels du secteur

Organisation

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances comporte :

- un examen écrit

Admission

Conditions d'admission

Sages-femmes diplômées ayant déjà une expérience professionnelle.

Et après

Poursuite d'études

Non spécifiée

Insertion professionnelle

Formation visant à augmenter les connaissances et développer la pratique professionnelle.

Infos pratiques

Autres contacts

Pour toutes informations, contactez le service de la formation continue :

ufr.sante.fc@univ-poitiers.fr

05 49 45 43 43



UFR Santé de Poitiers

Programme

Organisation

28 heures de cours et 6 heures de travaux pratiques réparties sur 2 sessions de deux jours (février et mars)
- Stage pratique de 36 heures

Mode full (title / type / CM / TD / TP / credits)

Diplôme d'Université Gynécologie médicale pour les sages-femmes

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Diplôme d'Université Gynécologie médicale pour les sages-femmes	UE		34h		

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif